



Parlons-en

Avec un héritage ou un legs au Secours d'hiver,
vous fournissez une aide nationale durable.



En parler

Vous réfléchissez déjà à votre succession et souhaitez décider vous-même de ce qu'il adviendra de vos biens ? Avec un testament, vous créez de la clarté et soulagez vos futurs héritiers. En plus de la succession réglementée par la loi, vous avez la possibilité de prendre des organisations de votre choix pour faire un legs ou un héritage en considération.

Que souhaitez-vous ?

Pour vous aider à décider quelle organisation vous souhaitez prendre en compte dans votre testament, vous pouvez vous poser les questions suivantes :

- **Quel domaine vous tient particulièrement à cœur?** S'agit-il par exemple de projets sociaux, de recherche ou de protection de l'environnement ?
- **Où souhaitez-vous aider?** En Suisse ou à l'étranger ?
- **Quelle organisation mérite votre confiance?** Est-elle titulaire du label de qualité ZEWO pour les œuvres de bienfaisance dignes de confiance qui démontre un rapport raisonnable entre les dépenses de projet et les dépenses administratives ?



«Le Secours d'hiver
mérite votre confiance.
C'est ce que je défends
en tant que président».

Prof. Dr Thierry Carrel,
Président central du Secours suisse
d'hiver

Nous sommes là pour vous

Si vous avez des questions concernant votre succession, vous pouvez contacter notre directrice Monika Stampfli en toute confidentialité. Vous pouvez la joindre en l'appelant directement au 044 269 40 53 ou par courriel : monika.stampfli@winterhilfe.ch.

Parce que la précarité est souvent invisible en Suisse

La pauvreté se définit comme une telle insuffisance de ressources que les personnes sont exclues du niveau de vie minimal reconnu comme acceptable dans le pays où elles vivent. Cela représente actuellement plus de 722 000 personnes en Suisse (OFS 2020). Le Secours suisse d'hiver fournit une aide nationale pragmatique. Entre autres, nous payons les factures urgentes, fournissons des prestations en nature et soutenons les enfants. Le Secours suisse d'hiver porte le label de qualité ZEWO et finance ses activités à 100 % grâce à des dons. L'ensemble du comité central du Secours suisse d'hiver travaille à titre bénévole.

Le Secours suisse d'hiver en bref

- Année de fondation: 1936
- Forme juridique : association (exonérée d'impôts)
- Domaine d'activité : toute la Suisse
- Objet : organisation faîtière et centre de services des 27 organisations cantonales Secours d'hiver
- Bénéficiaires des prestations : plus de 51 000 personnes par an
- Pourcentage de postes 7 postes (10 collaboratrices et collaborateurs spécialisés)
- Comité : sept membres du comité travaillent à titre bénévole (plus de 400 bénévoles travaillent pour l'ensemble du Secours d'hiver)
- Projets les plus importants : prise en charge de coûts liés aux soins de la santé, remise de lits et de vêtements
- Encouragement/intégration d'enfants défavorisés

« Nous, au Secours d'hiver, regardons de près et aidons là où les besoins sont les plus urgents »

Monika Stampfli, directrice du Secours suisse d'hiver



Chaque franc compte

Notre travail en faveur des personnes en détresse en Suisse est financé à 100 % par des dons. Votre don, quel qu'en soit le montant, soulage la détresse et donne confiance.

Nous vous en remercions de tout cœur !



Code QR pour la banque en ligne et Twint



Les dons au Secours suisse d'hiver sont utilisés dans toute la Suisse. Ils soulagent la détresse des personnes touchées par la précarité, souvent invisible. Merci pour votre contribution.

Secours suisse d'hiver
Clausiusstrasse 45
8006 Zurich
IBAN CH68 0900 0000 8000 8955 1



Votre don en
bonnes mains.